

Procès-verbal Conseil Municipal SEANCE du Jeudi 21 Juillet 2022

Sorbs, le 28 Juillet 2022

Date de convocation: Lundi 18 Juillet 2022

Date d'affichage: Lundi 18 Juillet 2022

Présents : Mme BONNET Micheline - FRONTIN Claudine - VIALA Malory et MM. CAMPLO Ludovic – CAUVAS Sébastien OLLIER Eric

Mr RANDON Christian présent en visio, procuration à Mme FRONTIN Claudine

La séance démarre à 20h40.

Mme Malory Viala est désignée comme secrétaire de séance.

Le Maire fait lecture du procès verbal de la séance du 27 Mai 2022.

Il est demandé de supprimer la note(1) de fond de page

Adopté à l'unanimité

Délibération relative au renouvellement de l'adhésion à Hérault Energie :

Les collectivités qui transfèrent leur compétence, participent au financement des travaux d'éclairage public au travers du reversement à Hérault Energies de 25% de la TCFE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- confirme le transfert à HERAULT ENERGIES de la compétence « Investissements Eclairage public et éclairage extérieur » telle que décrite à l'article 3.4.1 des statuts du syndicat, et dont les conditions financières ont été précisées par délibérations n°82-2021 et n°10-2022 d'HERAULT ENERGIES, à compter du 1er janvier 2023 et pour une durée de 5 ans minimum ;
- autorise Monsieur le Maire à préparer le procès-verbal de mise à disposition des biens, ainsi que tous les documents relatifs à ce transfert de compétence, qui sera soumis à la délibération du conseil municipal d'ici la fin de l'année.
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces y afférentes.

Délibération de modalité de publicité des actes

- L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 procède à la réécriture de l'article L. 2131-1 du CGCT afin de faire, à compter du 1er juillet 2022, de la dématérialisation le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires, ni individuels pris par les autorités locales dans les conditions prévues au nouvel article R. 2131-1 du CGCT. Toutefois, et par dérogation, l'article L. 2131-1 du CGCT laisse aux communes de moins de 3500 habitants le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes.

Monsieur le Maire propose de délibérer pour l'affichage et la publication papier : La liste des délibérations conformément à la législation sera affichée dans un délai de 7 jours maximum après le conseil Municipal. Les délibérations seront consultables en mairie. Le PV sera publié après validation du conseil suivant.

Ce document sera également accessible sur le site de la commune.

Adopté à l'unanimité

Délibération relative aux chemins ruraux

En raison de l'actualisation du devis et du surcoût lié à la conjoncture actuelle, il est proposé de faire une demande de complément de subvention de la DETR auprès de la Sous-préfecture

Il est proposé de faire faire un devis pour la 2ème tranche de travaux avec une demande de financement au département (FAIC)

Parallèlement le maire informe qu'il saisira Hérault ingénierie de cette démarche pour information.

La demande de complément à la DETR de financement à la DETR est Adopté à l'unanimité

Délibération sur les hydrants

Suite à la convention signée avec le SDIS le 03/02/2022 pour l'utilisation du logiciel Hydralic un contrôle des PI a été fait par la société CVMH, des anomalies ont été relevées et un devis a été demandé pour remplacer les PI défectueux.

Le devis ne nous étant pas parvenu, la délibération relative à l'engagement des travaux est reportée.

Délibération RPQS

Reporté au prochain CM car les membres de l'équipe ne l'ont pas reçu le rapport.

Adhésion de la commune charte route propre

Le maire a fait lecture de la sollicitation du conseil départemental pour encourager les communes à adhérer à la charte « route propre » en vu de porter une attention particulière aux enjeux écologiques liés aux déchets sauvages, le département s'engageant à apporter des moyens concrets en soutien aux opérations que lancerait commune.

Le CM dans sa majorité a considéré que l'action était inadaptée et trop contraignante pour notre commune et suggère de se mobiliser sur la propreté du village.

Festival Alimenterre

Festival du 15 octobre au 30 Novembre 2022

Il est décidé de retenir la projection de 2 films

Disposition auto entrepreneur

Le Maire propose de solliciter l'autoentrepreneur intervenant déjà sur le village pour des travaux ponctuels (cf dispositions prévues lors du CM du 25 mai 2022) afin que celui-ci réalise les prestations d'entretien courant dans la limite de 4h par mois.

Cette proposition est rejetée pas la majorité des membres

Relance aménagement aire de parking randonneurs

Un contact avec les services compétents sera programmé pour faire le point sur le parking randonneurs

Espace Intergénérationnel

Tous les travaux ont été fait sauf l'électricien en attente.

Il reste à réaliser la plantation des végétaux.

Il est prévu de contacter un paysagiste ou ESAT du Caylar

Fibre hameau du village

Le Camp D'Alton est desservi, les travaux ont été faits en prévision de raccordement avec le Gard

Pour Latude la desserte filaire est retardée par des délais d'approvisionnement de matériaux

Fibre Mairie de Sorbs

Infosat ne sera pas opérateur fibre.

Il est décidé de se renseigner auprès d'Orange pour l'installation de la fibre à la mairie

.

Disposition relative parcelle AB 44

Une relance a été faite auprès de l'étude notariale.

Le maire informe qu'en fonction des difficultés il sera possible de nous tourner vers Hérault ingénierie et de déléguer la démarche si nécessaire.

Le conseil municipal a ensuite procédé à l'examen de 2 dossier à huis clos dans la mesure où des situations personnelles ont été évoquées.

Fin de séance 12h30